

Présidence :

Groupe "Les Verts"

.....

Groupe Socialiste

.....

.....

Groupe PLR

.....

.....

Groupe "Fourmi Rouge"

.....

.....

Groupe UDC

.....



MUNICIPALITÉ

PREAVIS N° 32-2018

AU CONSEIL COMMUNAL

Rapport de la Municipalité sur l'état au 31 décembre 2017
des postulats et motions - Demandes de prolongation de
délai - Réponses de la Municipalité à différents postulats
et motions

Date proposée pour la séance de la Commission :

**Mardi 11 septembre 2018, à 19h30
A l'Hôtel de Ville, Salle de Municipalité**

28 mai 2018

P R E A V I S No 32-2018

Rapport de la Municipalité sur l'état au 31 décembre 2017 des postulats et motions -
Demandes de prolongation de délai - Réponses de la Municipalité à différents postulats et motions

1. Préambule	2
2. Motion de M. Gilbert Stöckli relative à la création d'une bibliothèque municipale, du 23 mars 1995 / Motion du groupe libéral concernant un projet de bibliothèque, du 14 décembre 2000	2
3. Postulat de M. Daniel Rohrbach "Motion TL", du 15 juin 2006	3
4. Postulat de Mme Suzanne Sisto-Zoller "Pour une politique plus active du logement", du 12 décembre 2011	6
5. Postulat de Mme Florence Widmer "Mèbre-Source-Midi, trois rues pour les piétons", du 7 mars 2013 / Motion de M. Vincent Keller "Pour un centre-ville du XXIe siècle : moderne et piétonnier", du 7 mars 2013.....	7
6. Postulat de Mme Line Rouyet et M. Oumar Niang "Pour un espace culturel au centre-ville de Renens", du 20 juin 2013	8
7. Postulat de M. Didier Divorne "Pour une aide au logement pour 1564 personnes", du 12 septembre 2013	9
8. Postulat de M. Alberto Mocchi "La mobilité douce c'est aussi la marche à pied", du 13 mars 2014	10
9. Postulat de M. Pascal Golay "Augmentation de l'offre hôtelière, pardon, création de l'offre hôtelière à Renens", du 10 avril 2014	11
10. Postulat de Mme Elodie Golaz Grilli "Fêtes des écoles: Lausanne, Prilly... et Renens alors ?", du 4 septembre 2014	13
11. Postulat de M. Alberto Mocchi relative à l'étude sur la faisabilité et l'opportunité d'une fédération de communes dans le périmètre de l'Agglomération Lausanne-Morges, du 13 novembre 2014 / Postulat de Mme Patricia Zurcher "Pour un Ouest lausannois fort et démocratique", du 30 avril 2015	13
12. Postulat de Mme Nicole Divorne "Prévention en milieu scolaire, mais que fait la Police", du 13 novembre 2014	15
13. Postulat de M. Stéphane Montabert "Pour que Renens agisse contre le radicalisme islamiste", du 12 mars 2015	17
14. Motion de Mme Elodie Golaz Grilli "Harmonisation des horaires d'ouverture des commerces avec l'Ouest lausannois", du 8 octobre 2015.....	20
15. Postulat de Mme Nicole Divorne "Un tram, des BHNS, et après ?", du 17 mars 2016 / Postulat de M. François Bertschy "Renens-Village-Mobilité", du 17 novembre 2016.....	21

Renens, le 28 mai 2018

AU CONSEIL COMMUNAL DE R E N E N S,

Monsieur le Président,
Mesdames les Conseillères communales, Messieurs les Conseillers communaux,

1. Préambule

Selon la pratique en vigueur depuis juin 2009 et suivant l'article 57 du Règlement du Conseil communal, la Municipalité dépose son rapport sur les initiatives en suspens adressées par le Conseil communal.

A l'instar du dernier rapport en date, il est proposé de considérer, pour les interventions concernées, que les développements avancés par la Municipalité soient acceptés comme autant de réponses permettant de classer lesdits objets. A noter également que le présent préavis est confié pour traitement à la Commission de gestion, avec la présence d'une large délégation de la Municipalité. Les auteurs des propositions pour lesquelles une réponse est formulée sont invités à transmettre leur avis à ladite commission.

2. Motion de M. Gilbert Stöckli relative à la création d'une bibliothèque municipale, du 23 mars 1995 / Motion du groupe libéral concernant un projet de bibliothèque, du 14 décembre 2000

Résumé

La motion de M. Stöckli demande à la Municipalité d'étudier la réalisation d'une bibliothèque municipale à Renens. Celle du groupe libéral demande la réalisation d'une bibliothèque-médiathèque moderne au centre-ville (salle de lecture, CD, DVD, vidéo et autres supports multimédia actuels ou futurs).

Réponse de la Municipalité

Dans le dernier préavis général sur les motions et postulats en suspens (Préavis N°60-2014), la Municipalité avait indiqué que la concrétisation de ces deux motions dépendrait du futur îlot de la Savonnerie, actuellement le seul emplacement et projet pouvant y répondre directement.

Après plusieurs années de discussions et de préparation, ce projet emblématique a été lancé en ce début d'année 2018 avec une démarche participative qui s'est déroulée entre le 30 janvier et le 20 mars. Au cours du processus, un atelier de travail a été mis sur pied et un questionnaire en ligne réalisé - dont un chapitre traite directement des activités publiques et associatives - afin de permettre à la population de participer à la définition de cet espace central. La synthèse de cette démarche désormais en cours de finalisation et validation avant présentation au public. Tel que prévu dans la charte de participation la Municipalité s'engage

à en transmettre les recommandations au futur maître d'ouvrage et les intégrer ainsi au cahier des charges du concours d'architecture

A noter que l'offre en termes de bibliothèque à Renens s'est passablement étoffée depuis le dépôt de ces deux objets. Pour ces dernières années, on peut citer l'agrandissement et la rénovation de la bibliothèque mixte du Léman (sur le site scolaire du même nom et ouverte au public), l'inauguration du centre de documentation scolaire aux Pépinières ou l'ouverture de la bibliothèque publique du Gymnase de Renens (antenne de la Bibliothèque cantonale vaudoise). Cette dernière proposera prochainement une offre multimédia CD et DVD.

Concernant les établissements hors sites scolaires, il faut encore mentionner la bibliothèque interculturelle Globlivres de l'Association "Livres sans frontières" qui bénéficie d'un soutien financier de la Municipalité. Dès lors, l'offre en matière de bibliothèques sur le territoire communal peut être considérée, et ce depuis de nombreuses années, comme solide mais aussi en phase avec la demande renanaise et les exigences du Plan d'étude Romand en la matière.

Malgré les nombreuses années de latence depuis leur dépôt, la réponse à ces deux motions - droit d'initiative contraignant qui a pour effet d'obliger la Municipalité à présenter le projet de décision demandé - reste toujours dépendant de l'évolution du projet Savonnerie, et ne pourra ainsi se faire qu'une fois les résultats de la démarche participative connus mais également en fonction du cahier de charges final retenu pour le concours d'architecture.

En fonction de ce qui précède, la Municipalité propose au Conseil communal de repousser le délai de réponse à ces motions.

3. Postulat de M. Daniel Rohrbach "Motion TL", du 15 juin 2006

Résumé

La motion première de M. Rohrbach demandait d'appliquer la gratuité des transports publics pour les enfants et les jeunes de Renens de moins de 20 ans. La motion a été ensuite changée en postulat lors de la séance du Conseil communal du 5 octobre 2006.

Réponse de la Municipalité

Depuis son dépôt en 2006, la Municipalité a régulièrement réitéré sa position initiale sur le présent postulat, soit qu'étant limitée par la réalité des finances communales, par d'autres besoins en prestations prioritaires, mais aussi en considérant l'opportunité de n'offrir cette prestation qu'à une catégorie définie de la population, elle ne souhaitait pas aller dans le sens du postulant. La politique municipale depuis 2006 s'est focalisée par contre sur l'amélioration constante de l'offre et de la desserte en transport public sur le territoire communal.

La Municipalité a également toujours reconnu l'importance de la thématique de fond soulevée par cet objet. Elle a ainsi régulièrement demandé d'en prolonger le délai de réponse afin de lui accorder une réflexion complète et adéquate vis-à-vis de l'ambition initiale du texte. En 2017, une étude a été menée par le Secrétariat municipal dans l'optique de pouvoir apporter une estimation chiffrée du coût de cette politique.

Deux modèles de financement distincts ont été identifiés :

1. soit un modèle considérant la gratuité pour les jeunes comme prestation communale à part entière, financée entièrement par la Commune ;
2. soit un modèle considérant l'incitation à utiliser les transports en commun pour les jeunes comme une prestation communale qui résulterait d'une modification de notre Règlement sur les transports scolaires (en abaissant à 1 km la distance entre le domicile et le lieu de scolarisation donnant droit à un remboursement du transport scolaire). Cette mesure pourrait s'accompagner d'un système de bons de réduction pour les élèves habitant à moins d'1 km et pour les jeunes âgés entre 16 et 20 ans. La part dévolue au transport scolaire pourrait ainsi être en partie financée par le mécanisme de péréquation intercommunale.

La première option correspond au calcul développé dans la motion de base de M. Rohrbach. La seconde correspond à la pratique en vigueur à Lausanne et Epalinges (parmi les exemples vaudois, le modèle appliqué dans ces deux communes est effectivement celui qui se rapproche le plus d'une politique de gratuité des transports publics pour les jeunes).

En reprenant les canevas de chacun de ces modèles, en y insérant des chiffres actualisés (nombre d'étudiants, nombre de jeunes de moins de 20 ans domiciliés à Renens, tarifs des transports publics, etc.) et en prenant en considération un mécanisme d'émolument pour les frais administratifs, deux types d'estimations sont proposées :

1. **Coût annuel** estimé pour une prestation communale à part entière - application du modèle de base du postulant :

Fourchette entre CHF 920'000.- et CHF 1'150'000.-

La prestation concernerait l'ensemble des jeunes domiciliés à Renens et leur octroierait une attestation pour le remboursement complet d'un abonnement junior Mobilis 2 zones, 2^{ème} classe, selon la grille tarifaire du 10.12.2017, combiné à une offre de cartes juniors CFF/Transports publics accompagnés pour les moins de 10 ans.

Données utilisées :

Enfants âgés de 7 à 9 ans : 1'000 (données du SPOP, 31.12.2017 arrondi)

Jeunes âgés de 10 à 20 ans domiciliés à Renens : 2'500 (SPOP, 31.12.2017 arrondi)

Prix d'un abonnement junior Mobilis 2 zones, 2^{ème} classe : CHF 468.- .

2. **Coût annuel** estimé pour une prestation communale avec modification du Règlement communal sur les transports scolaires - application du modèle lausannois :

Fourchette entre CHF 291'000.- et CHF 460'000.-

La prestation est considérée en partie comme du transport scolaire et en partie comme une prestation communale. Dans ce modèle, est adoptée - par le biais d'une modification du Règlement communal sur les transports scolaires - la même distance donnant accès au remboursement intégral de leur abonnement de transport, soit 1km entre le domicile du jeune et son lieu de scolarisation. A cette mesure s'ajoute un système de bons/incitations pour les élèves habitant à moins d'1km et aux jeunes

entre 16 et 20 ans (ayant fini leur école obligatoire). Nous décalquons ainsi exactement le modèle de Lausanne.

La répartition des remboursements et de l'offre de bons est résumée dans le tableau suivant :

Elèves Degrés primaire et secondaire (Harmos)	Remboursement complet d'un abonnement annuel Mobilis 2 zones >1km	Bons pour remboursement à 50% d'un abonnement annuel Mobilis 2 zones <1km	Pédibus	
1-4			X	} Financé en partie par la péréquation intercommunale
5-6	X			
7-8	X	X		
9-11	X	X		
Autres élèves et jeunes jusqu'à 20 ans		X		} Financé entièrement par la Commune

A noter encore qu'à travers ce modèle, la part de transport scolaire - soit l'offre pour les élèves des degrés primaire et secondaire 1 à 11 Harmos - serait financée en partie par le fonds de la péréquation intercommunale dans le cadre prévu par la loi cantonale en la matière. Cette donnée a été prise en compte dans l'estimation évoquée ci-dessus.

Les constatations suivantes peuvent être avancées en lien avec la politique communale:

- il est essentiel de tenir compte de la situation financière de la commune et de fixer des priorités réalistes. Considérant les projets à venir, tant aux niveaux des investissements que du budget de fonctionnement, le maintien d'une marge d'autofinancement positive reste la cible minimale à atteindre;
- la gratuité des transports publics pour les jeunes n'a pas fait partie des priorités du programme de législature 2016-2021 de la Municipalité, tenant compte justement des capacités financières limitées de la Commune. La Municipalité avait par contre choisi dans ce même programme de législature de privilégier le renforcement de l'axe nord-sud;
- on constate également que l'offre globale en matière de transports publics a évolué très positivement cette dernière décennie, avec pour conséquence un quasi doublement des coûts pour la Ville de la facture des tl pour les transports urbains. Cette offre ainsi que les coûts concernés évolueront encore notamment avec la venue du tram;
- la position communale en matière de péréquation financière doit être prise en compte : il serait en effet délicat d'offrir à sa population une prestation que très peu de communes vaudoises allouent avec l'aide d'une augmentation de ladite péréquation en notre faveur;

- par ailleurs, le Règlement communal sur les transports scolaires a été révisé en 2015 (Préavis N° 69-2015). La proposition de la Municipalité d'en rester à la pratique antérieure (soit de reconnaître la distance de 2.5 km comme celle donnant droit à une prestation de transport scolaire) a été suivie tant par la commission que par le Conseil. Elle correspond à la pratique de toutes les communes de l'Ouest et d'une grande partie des communes du canton, et s'inscrit aussi dans une volonté d'encourager la marche pour les écoliers.

Au vu de ce qui précède, la Municipalité estime que le projet évoqué dans le postulat de M. Rohrbach est hors de nos moyens financiers actuels. L'application du modèle lausannois n'est également pas jugé nécessaire vis-à-vis de la politique de transport scolaire appliquée à Renens.

La Municipalité ne préjuge en rien d'une position différente dans le cas où le canton et l'ensemble des communes concernées iraient dans le sens du postulant et trouveraient un financement commun à définir. Elle constate pour l'heure que ce sujet n'est financièrement et thématiquement pas à l'ordre du jour. Elle propose dès lors au Conseil de valider les conclusions du rapport interne évoqué ci-dessus et de ne pas proposer de modèle de gratuité des transports publics pour les jeunes à Renens.

En fonction de l'étude menée et des conclusions qui en découlent, la Municipalité considère avoir répondu au postulat de M. Rohrbach.

4. Postulat de Mme Suzanne Sisto-Zoller "Pour une politique plus active du logement", du 12 décembre 2011

Résumé

Le postulat de Mme Sisto-Zoller demande à la Municipalité d'acheter ou de construire des logements et de les louer à prix coûtant, afin de les soustraire à la spéculation immobilière.

Réponse de la Municipalité

A l'époque du dépôt du présent postulat, les moyens légaux à disposition des communes pour influencer de manière tangible le marché du logement étaient effectivement faibles. Depuis, différentes mesures et projets ont pu être lancés, élargissant la palette d'outils communaux dans le cadre des politiques du logement. Il faut citer en premier lieu l'entrée en vigueur de la nouvelle loi sur le logement (L3PL) au 1^{er} janvier 2018. En effet, cette dernière offre aux communes la possibilité de développer de nouveaux leviers en la matière, notamment avec la promotion des logements d'utilité publique (LUP). Les LUP comprennent les logements protégés, les logements subventionnés, les logements pour étudiants et les logements à loyers abordables (LLA). Sur cette base, on précise que :

- la palette des LUP a été élargie avec la création de la catégorie LLA. Ce type de logement est réglementé par un prix maximal au m²/an avec un contrôle des loyers durant 25 ans opéré par le Canton;
- les communes peuvent prévoir dans leurs plans et règlements d'affectation des quotas de LUP dont la destination est garantie à long terme;
- dès le 1er janvier 2020, les communes pourront bénéficier d'un droit de préemption pour la création de LUP.

Ces nouvelles dispositions légales se traduiront concrètement dans le cadre des futures planifications (Malley-Gazomètre), avec un accent mis sur les LLA. Ce type de logement s'adresse à une population dont le revenu est aujourd'hui trop élevé pour accéder ou rester locataire d'un appartement subventionné, mais qui peine à trouver des logements à des loyers qui leur soient accessibles. La Commune peut également encourager les propriétaires à construire des immeubles présentant une mixité de typologie de logements. Le Service de l'urbanisme ainsi que le l'Office du logement y travaillent depuis l'entrée en vigueur de la L3PL.

A noter également que la réalisation du bâtiment de la Croisée, porté par la société coopérative Logacop, est achevée depuis 2017. Celui-ci a permis, - après négociation entre la Municipalité et les porteurs du projet -, la mise à disposition à prix coûtant de 157 appartements dont 48 subventionnés, ce qui constitue un renforcement considérable de ce parc locatif précis à Renens. L'achat de terrains ou la construction de bâtiments par les collectivités publiques seules ne constituent donc pas l'unique réponse au problème de l'offre de logements à prix abordables.

La Municipalité reste cependant consciente qu'un état de pénurie persiste sur le marché dans le district de l'Ouest lausannois comme dans le reste du Canton, et cela même si la situation s'améliore. Un état des lieux a ainsi été réalisé en 2016 par un groupe de travail Logement en collaboration avec le Service cantonal de prévoyance et d'aide sociale (SPAS). Suite à cette étude, il est apparu nécessaire aux municipalités de l'Ouest de développer de nouvelles structures de soutien spécifique au niveau régional.

C'est dans cette optique que le projet de financement pour l'implantation et l'exploitation d'une antenne de la Fondation Apollo dans le district a été soumis à l'approbation du Conseil. Voté et accepté lors de la séance de décembre 2017, cette structure permettra de compléter les dispositifs déjà existants pour l'aide au logement sur le territoire du district et de renforcer ainsi les politiques sociales en la matière.

En conclusion, l'achat de terrain ou la construction directe d'une offre de logement au niveau strictement communal reste une démarche complexe, qui plus est dans une période d'utilisation parcimonieuse des finances communales et dans l'optique de maintenir une marge d'autofinancement positive. Cependant, la Municipalité s'est particulièrement investie dans ce domaine depuis le dépôt du présent postulat, - avec notamment les réalisations mentionnées plus haut -, et a fait de l'intensification de l'offre et de la mixité en matière de logements un objectif à part entière de son programme de législature 2016-2021.

En fonction de ce qui précède, la Municipalité considère avoir répondu au postulat de Mme Sisto-Zoller.

5. Postulat de Mme Florence Widmer "Mèbre-Source-Midi, trois rues pour les piétons", du 7 mars 2013 / Motion de M. Vincent Keller "Pour un centre-ville du XXIe siècle : moderne et piétonnier", du 7 mars 2013

Résumé

Le postulat de Mme Widmer et la motion de M. Keller demandent à la Municipalité de changer la zone de rencontre constituée des rues de la Mèbre, de la Source et du Midi en zone piétonne.

Réponse de la Municipalité

Dans le cadre du dernier préavis général sur les motions et postulats en suspens (Préavis N°60-2014), le Conseil communal avait accepté de repousser la réponse à ces deux objets, et de reprendre la réflexion sur un changement d'affectation du centre-ville une fois les travaux du tram terminés. Pour rappel, cette décision se référait également aux amendements respectifs apportés aux deux objets suite au rapport de commission - rapport validé en séance du Conseil communal du 12 septembre 2013 pour renvoi à la Municipalité.

Depuis, sur décision municipale, le groupe de concertation sur le tram a été relancé en septembre 2015. Créé en 2009, ce dernier réunit l'ensemble des acteurs concernés par l'arrivée du tram à Renens (commerçants, propriétaires, associations et conseillers communaux) pour accompagner le projet jusqu'à sa mise à l'enquête.

Cette phase étant dorénavant close, le groupe a été renommé "Groupe d'accompagnement grands travaux centre-ville" et abordera, en plus de la question du tram, les impacts des grands chantiers à venir à Renens tels que la rénovation de la Gare CFF, le passage en double sens de l'Avenue du 14-Avril, la circulation du centre-ville et la situation des commerces du centre en lien avec ces différents projets. La fréquence de réunion dépendra de l'avancement de ces différents projets, notamment du point de vue des procédures juridiques en cours.

Pour rappel, le Tribunal administratif fédéral a rejeté en début d'année la quasi-totalité des griefs des recourants contre le permis de construire de la première étape du tram et des bus à haut niveau de service (BHNS) délivré par l'Office fédéral des transports en mars 2016. La Cour estime cependant que l'Office fédéral des transports n'avait pas la compétence de se prononcer sur une des mesures d'accompagnement du projet, soit la rampe Vigie-Gonin.

Un recours sur ce dernier point a été déposé au Tribunal fédéral (TF) par les tl. Le Canton, les communes et les tl attendront donc la décision finale du TF et espèrent que cet aléa de procédure ne remettra pas en cause la mise en service planifiée du tram en 2023.

La Municipalité, - et cela sur la base des discussions du Conseil communal lors du renvoi de ces objets -, s'en réfère donc aux conclusions validées dans le cadre du Préavis N°60-2014 pour ces deux objets¹.

6. Postulat de Mme Line Rouyet et M. Oumar Niang "Pour un espace culturel au centre-ville de Renens", du 20 juin 2013

Résumé

Le postulat de Mme Rouyet et de M. Niang demande à la Municipalité d'entamer une réflexion qui devra permettre la création au centre-ville d'un espace dédié aux activités culturelles et associatives. Afin d'intégrer toutes les franges de la population, la définition de cet espace devrait se faire par le biais d'une démarche participative.

¹ Dans le Préavis N°60-2014, la Municipalité avait déjà souligné son souhait de prendre le temps de mener à bien une étude sur la future politique de circulation et de stationnement au centre-ville. Elle avait dès lors proposé au Conseil communal de repousser la réponse à ces deux objets et de reprendre la réflexion sur un changement d'affectation du centre-ville une fois les travaux du tram terminés.

Réponse de la Municipalité

Le présent postulat se base sur un objectif déjà mentionné dans le bilan de législature 2006-2011 de la Municipalité évoquant la mise sur pied d'un programme culturel et associatif au centre-ville. Ce projet reste pleinement en phase avec la politique municipale actuelle, tel que rappelé par le programme de législature 2016-2021.

Envisager un espace culturel au centre-ville aborde une thématique parallèle à celle abordée dans le cadre d'une potentielle bibliothèque au même endroit, soit un projet ambitieux qui réponde de manière adéquate à une véritable demande.

Les terrains ou bâtiments propriétés de la Commune, tout comme les sources de financement, sont limités. Les opportunités pour un tel projet se sont donc concentrées sur la démarche participative de la Savonnerie qui s'est déroulée du 30 janvier au 20 mars 2018. Comme évoqué au chapitre 2 du présent préavis, le questionnaire proposé à la population durant ladite démarche disposait d'un point dédié au "type de nouveaux locaux publics et/ou associatifs [dont] ont besoin les Renanais-es à cet endroit". La création d'un centre culturel et associatif a donc pu être directement discutée lors de l'atelier de travail public du 26 février.

Dès lors, la Municipalité propose de s'en remettre au résultat exprimé dans le cadre de la démarche de la Savonnerie et réitère son engagement pour permettre un cadre adéquat à la création d'un espace emblématique, en collaboration avec les associations de Renens.

En fonction de ce qui précède, la Municipalité propose au Conseil communal de repousser le délai de réponse à ce postulat.

7. Postulat de M. Didier Divorne "Pour une aide au logement pour 1564 personnes", du 12 septembre 2013

Résumé

Afin de faire face à la crise du logement que subit l'arc lémanique et qui impacte également Renens, le postulat de M. Divorne demande à la Municipalité de mettre en place les mesures et outils nécessaires prévus par la loi pour offrir une aide individuelle au logement à quelque 500 familles qui pourraient en bénéficier, représentant 1564 personnes. Ces aides sont prévues dans le Règlement sur l'aide au logement (RAIL) dont le Canton s'est doté en 2007.

Réponse de la Municipalité

Suite à la mise en œuvre des Prestations Complémentaires Familles (PC Familles) en 2011, des problèmes ont été rencontrés dans l'application simultanée de cette aide avec celle pour le logement mentionnée dans le présent postulat. Après avoir étudié le sujet, le Canton a depuis envisagé de réviser largement le système des Prestations Complémentaires Famille en y intégrant ladite Aide Individuelle au Logement (AIL) qui se verrait donc supprimée en tant qu'aide à part.

La nouvelle organisation doit permettre d'éviter les problèmes de doublons, de recouvrement et de financement (les PC Familles étant versées par le Canton tandis que l'AIL est versée paritairement par le Canton et la Commune). Cette réforme - dont le calendrier n'est pas

encore déterminé - sera réalisée prochainement par le Canton. Dans ce contexte, la Municipalité estime qu'il n'est pas opportun d'envisager une mise en œuvre des mesures et outils pour l'AIL à Renens, les prestations considérées étant pour la majeure partie déjà reprises au sein des PC Familles, mais également parce qu'elles seront prochainement automatisées au sein des communes après la réforme cantonale.

En fonction de ce qui précède, la Municipalité propose au Conseil communal de repousser le délai de réponse à ce postulat.

8. Postulat de M. Alberto Mocchi "La mobilité douce c'est aussi la marche à pied", du 13 mars 2014

Résumé

Le postulat de M. Mocchi demande à la Municipalité d'étudier diverses mesures permettant d'inciter les habitants de la commune ainsi que les différentes personnes transitant par le territoire communal à se déplacer à pied. Plusieurs pistes de réflexion sont proposées telles que la mise en place d'une signalétique pour les parcours à pied, des mesures ponctuelles et concrètes d'amélioration des conditions de circulation pédestre du point de vue de la sécurité, le développement d'un réseau pédibus ou encore une campagne de communication sur ces différentes offres.

Réponse de la Municipalité

La Municipalité est consciente que la question des déplacements à pied représente un enjeu essentiel en termes de qualité de vie et d'espace public. Plusieurs mesures ont été entreprises ces dernières années allant dans le sens de ce postulat.

On peut citer l'adhésion en 2014 de Renens à l'association "Mobilité piétonne, l'Association suisse des piétons" qui défend les intérêts des piétons et renforce leur position dans les espaces bâtis et les espaces de circulation. Elle est reconnue par la Confédération comme organe spécialisé pour les questions de déplacement à pied. Les statuts de cette association mentionnent encore la création et l'entretien de réseaux de chemins piétons attractifs, sûrs ou plus généralement un développement urbain favorable aux piétons.

Parmi les autres mesures planifiées, il faut relever une systématique appliquée depuis plusieurs années dans les études et développements de plans de quartier pour mettre en avant un réseau piéton cohérent et de qualité. Plusieurs projets conséquents sont actuellement en cours tels que les passerelles du 1^{er}-Août et du Rayon Vert, le passage inférieur des Coulisses (investissement global de CHF 16 millions, pour un montant net de CHF 2'058'095.- à la charge de Renens), le futur quartier du Parc du Simplon (anciennement les Entrepôts) ou encore le développement général de Malley.

Quant aux mesures d'ores et déjà mise en place, on peut mentionner particulièrement la constitution de servitudes de passage public. Ces démarches, souvent peu visibles et difficiles à faire accepter auprès des propriétaires privés, agissent cependant de manière directe sur les trajets piétons en ville de Renens.

Plusieurs trottoirs ont également été créés ces dernières années, allant également dans le sens d'une meilleure gestion des flux piétonniers : trottoir du Simplon (400 mètres,

permettant de relier la gare CFF et le Gymnase de Renens), du Chemin du Censuy (100 mètres), de la montée de la Rue du Léman (220 mètres entre le passage inférieur du Léman et le carrefour de la Croisée), ou encore le prolongement de la Rue du Léman en direction de la piscine (400 mètres).

Concernant un éventuel projet de signalétique, la Municipalité n'a pour l'heure pas jugé nécessaire de débiter une démarche précise dans ce sens, eu égard aux nombreux travaux d'infrastructure en cours et planifiés pour ces prochaines années qui auront un impact sur les déplacements à pied au sein de la Commune. Cependant, dans le cadre de la réalisation du Parc du Simplon et de la rénovation de la gare, les CFF vont travailler à un concept spécifique de signalisation. Les services communaux concernés seront dès lors tenus informés et parties prenantes de sa mise en place. L'occasion se présentera ainsi de réfléchir à une extension de ce projet aux points principaux de la Ville.

Concernant les réseaux pédibus, on dénombre aujourd'hui une ligne pédibus au Collège de Sous-Biondes recensée sur le site de référence www.pedibus.ch (site proposé parmi les *liens utiles* du site Internet de la Ville), ainsi que différents services spécifiques liés aux APEMS du Léman et du 24-Janvier, aux UAPE du Censuy et de la Farandole, ou encore au Foyer Sainte-Famille.

De manière générale, le fonctionnement du réseau pédibus dépend avant tout de démarches émanant de la société civile. Ainsi, l'ouverture de nouvelles lignes dépend du volontariat, notamment de la part des parents d'élèves. Si elle n'investit pas directement ce domaine, la Municipalité oriente sa politique pour permettre des infrastructures sûres et faciliter ainsi le déplacement à pied des élèves vers leurs écoles.

Pour conclure, il n'y a pas eu de campagne de communication à part entière dans le Carrefour-Info relative à ces différents points. Plusieurs initiatives liées (activités physiques en ville) ont par contre été promues régulièrement telles que les programmes "Ville en forme" ou "Fit Senior", soutenus par le Service Culture-Jeunesse-Affaires scolaires-Sport. L'activation prochaine de l'application pour téléphone mobile de l'Ouest lausannois offrira également un outil intéressant pour faire connaître ces initiatives et autres réalisations mentionnées ci-dessus allant dans le sens d'une facilitation de la marche à pied en ville de Renens.

En fonction de ce qui précède, la Municipalité estime avoir étudié les diverses mesures évoquées par M. Mocchi pour l'incitation à se déplacer à pied dans Renens, et considère avoir répondu au postulat "La mobilité douce, c'est aussi la marche à pied".

9. Postulat de M. Pascal Golay "Augmentation de l'offre hôtelière, pardon, création de l'offre hôtelière à Renens", du 10 avril 2014

Résumé

Le postulat de M. Golay demande d'étudier la pertinence d'implanter un hôtel à Renens, d'en définir les emplacements adéquats (pour une capacité de 80 à 120 places) et de favoriser une éventuelle synergie entre propriétaire et promoteur.

Réponse de la Municipalité

Un développement rapide de l'offre hôtelière a pu être constaté dans le district de l'Ouest lausannois ces dernières années. Sur la base du présent postulat, la Municipalité propose de positionner la Commune à moyen terme vis-à-vis de cette thématique. Tout d'abord, afin de pouvoir visualiser de manière concrète ladite offre pour Renens et ses environs directs, une étude a été commandée courant 2014 à l'Ecole hôtelière de Lausanne.

Cette dernière a été menée sur 10 semaines dans le cadre du Student Business Project (SPB) - un travail de fin d'étude effectué en groupe. Les études de marché réalisées par les étudiants dans ce cadre sont renommées et prises en considération par les professionnels de la branche. Le but de ce projet était de définir le besoin ou non d'un hôtel à Renens, sa catégorie, sa taille ou encore son emplacement.

Un expert hôtelier a également été mandaté pour la piloter et, dans un deuxième temps, la diffuser auprès d'un réseau d'exploitants ou d'investisseurs. Le rendu final, présenté à la Municipalité en avril 2015, recouvre les points suivants :

- analyse de l'offre et de la demande hôtelière de la région lausannoise ;
- entretiens et interviews auprès de politiques, techniciens, hôteliers et entreprises ;
- proposition d'un concept hôtelier adapté ;
 - établissement d'un budget d'exploitation démontrant la faisabilité d'un projet hôtelier à Renens;
 - accompagnement et validation d'un site d'implantation;
 - préparation d'un dossier de soumission pour la recherche d'un partenaire.

Cette réflexion a permis d'apporter un éclairage précis sur les différentes possibilités de création d'une offre hôtelière à Renens. Elle conclut ainsi qu'une demande réelle existe bel et bien pour le territoire communal et désigne le site de la Gare comme le plus opportun pour y implanter un hôtel.

Après diffusion de cette étude, un hôtelier s'est déclaré intéressé et prêt à proposer un projet pour le périmètre concerné. Dans un deuxième temps celui-ci n'a malheureusement pas pu trouver de terrain d'entente avec les CFF, propriétaire du foncier, et a préféré renoncer. Suite à cette décision ainsi que par l'absence d'autres dossiers, les CFF n'ont pas conservé la possibilité d'un hôtel au sein du plan de quartier de la Gare comme dans ceux de "Quai Ouest" et du "Parc du Simplon".

A l'aune de ce processus, la Municipalité estime que les synergies nécessaires pour amorcer une démarche allant dans le sens du postulant ne sont aujourd'hui pas réunies et qu'aucun projet n'est envisageable à moyen terme à Renens. Elle estime cependant que ce sujet reste une priorité pour les années à venir, particulièrement au vu du développement de l'Ouest lausannois. Les contours d'une potentielle offre hôtelière ont pu être définis et la promotion économique de la Commune va continuer à prospecter dans d'autres secteurs afin de susciter de nouvelles propositions (pour autant qu'un partenaire se manifeste).

A noter encore que la réalisation de cette prestation dépend grandement de la maîtrise du foncier - maîtrise que ne possède actuellement pas la Ville de Renens. Effectivement, en l'absence de celle-ci, il devient très compliqué de jouer un rôle déterminant dans les décisions qui restent dans les mains des propriétaires et des potentiels porteurs de projet.

En fonction de ce qui précède, la Municipalité considère avoir répondu au postulat de M. Golay.

10. Postulat de Mme Elodie Golaz Grilli "Fêtes des écoles: Lausanne, Prilly... et Renens alors ?", du 4 septembre 2014

Résumé

Le postulat de Mme Golaz Grilli demande à la Municipalité d'instaurer une fête annuelle des écoles à Renens pour les élèves de 1P à 4P.

Réponse de la Municipalité

Lors du vote du présent postulat par le Conseil communal, l'institutionnalisation d'une fête des écoles à Renens a été plébiscitée. Au cours de la séance de commission dédiée, les représentants du milieu scolaire ont également pu souligner une volonté de fêter la fin de l'année par un événement symbolique fort, intégré au sein du programme scolaire mais également dans le calendrier annuel des manifestations communales.

A noter que cette manifestation annuelle a déjà existé à Renens jusqu'au début des années 2000, mais n'a pas été reconduite depuis la mise en œuvre des dispositions du projet EtaCom (à l'exception de cortèges ponctuels dans le cadre de la Fête interculturelle, devenue Festimixx).

La première étape de cette réflexion a été de solliciter l'adhésion des établissements scolaires - directions et personnel enseignant -, soit les collaborateurs privilégiés pour la mise sur pied d'une fête des écoles. Sur cette base un groupe de travail a été constitué sous l'égide du Conseil d'Etablissement de Renens. Composé de représentants du corps professoral des deux établissements primaires Est et Ouest, de la Municipalité ainsi que du service Culture-Jeunesse-Affaires scolaires-Sport (CJS), il a pour tâche de mener la réflexion générale vis-à-vis de la réactivation de cette manifestation et de définir un concept adéquat, en phase avec les aspirations des élèves ainsi qu'avec les ressources financières à disposition.

La réponse au présent postulat fera dès lors l'objet d'un préavis ad hoc qui sera déposé dans l'optique d'une première réalisation pour l'année 2019.

La Municipalité propose au Conseil communal de repousser le délai de réponse de ce postulat.

11. Postulat de M. Alberto Mocchi relative à l'étude sur la faisabilité et l'opportunité d'une fédération de communes dans le périmètre de l'Agglomération Lausanne-Morges, du 13 novembre 2014 / Postulat de Mme Patricia Zurcher "Pour un Ouest lausannois fort et démocratique", du 30 avril 2015

Résumé

Le postulat de M. Mocchi demande à la Municipalité d'établir une étude sur la faisabilité et l'opportunité d'une fédération de communes dans le périmètre de l'Agglomération Lausanne-Morges.

Le postulat de Mme Zurcher demande de charger un institut neutre afin de dresser un bilan de l'ensemble des collaborations intercommunales à l'échelle de l'Ouest lausannois et d'étudier la possibilité de simplifier et d'améliorer la situation actuelle.

Réponse de la Municipalité

La Municipalité a décidé de traiter conjointement ces deux objets en raison de leur visée commune : étudier l'opportunité d'approfondir les collaborations intercommunales dans l'Ouest lausannois. Le postulat de Mme Zurcher n'avait pas donné matière à une séance de commission, le sujet ayant déjà été traité par celle chargée d'étudier le postulat de M. Mocchi.

Nous rappelons ici les informations les plus importantes communiquées durant cette séance qui s'est déroulée en présence du chargé de mission au service des Communes. Ce dernier avait alors souligné qu'aucune structure institutionnelle n'est prévue entre l'échelon communal et cantonal. Il revient ainsi à la volonté propre des communes de s'unir selon différentes configurations envisagées par la Constitution vaudoise, soit :

- le contrat de droit public selon l'art. 107b de la loi sur les communes, qui permet qu'une ou plusieurs municipalités délèguent certaines de leurs compétences à une autre municipalité;
- l'entente intercommunale, qui est un accord écrit entre communes par lequel elles conviennent d'exercer en commun un service public. On peut citer les exemples du SDIS Malley ou de Mèbre-Sorge pour Renens;
- l'association de communes, qui est un groupement en une personne morale de droit public pour accomplir une ou des tâches de compétences communales. Elle dispose d'un Conseil intercommunal (autorité délibérante) dont les membres sont désignés par le Conseil communal et/ou la Municipalité. On peut citer les exemples de l'ARASOL ou de la Police de l'Ouest lausannois;
- la fédération de communes, qui est semblable à l'association de communes, avec pour particularité d'avoir un conseil intercommunal élu par le Conseil communal et une direction constituée de Municipaux. Il n'y a eu encore aucun exemple de réalisation de ce type de structure depuis son introduction dans la Constitution de 2003.

Il avait également été relevé que le niveau intercommunal est particulièrement présent et développé à Renens et dans l'Ouest lausannois, mais aussi que toutes les compétences accordées à une association ou une fédération sont autant de leviers qui ne pourraient plus être actionnés directement par les communes.

L'étude de ces deux postulats a ainsi permis de poursuivre une réflexion sur les mécanismes et les enjeux de l'intercommunalité pour Renens. Si d'importantes structures intercommunales ont été mises sur pied ces dernières législatures à l'instar du SDOL ou de la POL, et que ces dernières peuvent continuellement être améliorées, un approfondissement de ces collaborations au travers d'une structure plus ambitieuse telle qu'une fédération - mais aussi plus contraignante - ne fait sens que si une volonté forte est partagée par les communes. Cette volonté avait également été mentionnée par M. Mocchi dans le texte de son postulat.

La Municipalité a donc effectué un état des lieux des positions des différentes communes avoisinantes afin de déterminer si une telle volonté d'approfondir la collaboration intercommunale existait. Le postulat sur l'opportunité d'une fédération de communes a été

déposé dans trois Conseils communaux en plus de celui de Renens, soit Lausanne, Pully et Morges. Les trois municipalités se sont depuis prononcées et ont décidé de ne pas se lancer dans une étude de ce type. Pour l'heure, il ne semble donc pas exister de volonté partagée au niveau de l'agglomération Lausanne-Morges pour la création d'une fédération.

Concernant le postulat sur l'état des collaborations dans l'Ouest lausannois - dont le texte a également été déposé dans sept communes du district - la situation est la suivante : les Conseils communaux de Bussigny, d'Ecublens, de Prilly et de Villars-Ste-Croix ont refusé son renvoi en municipalité; les Conseils communaux de Crissier et Chavannes-près-Renens ont décidé de suivre l'avis de leurs municipalités respectives en n'y donnant pas suite; le postulat n'a pas été déposé à St-Sulpice.

Consciente de l'enjeu que représente ce type de réflexion pour notre Ville et du fait que les positions peuvent évoluer rapidement dans le temps, la Municipalité privilégie l'affinement des structures existantes à la création de nouvelles entités, plus contraignantes. Elle propose *in fine* de classer ces deux postulats et de relancer ces démarches de fond lorsqu'une véritable volonté intercommunale sera identifiée.

En fonction de ce qui précède, la Municipalité considère avoir répondu aux postulats de Mme Zurcher et de M. Mocchi.

12. Postulat de Mme Nicole Divorne "Prévention en milieu scolaire, mais que fait la Police", du 13 novembre 2014

Résumé

Le postulat de Mme Divorne propose de mettre sur pied un programme de prévention en milieu scolaire sur les dangers de l'alcool et du tabac avec la Police de l'Ouest lausannois lors du secondaire inférieur, à savoir pour les classes de 9^{ème}, 10^{ème} ou 11^{ème} Harmos.

Réponse de la Municipalité

Ce postulat a été envoyé pour examen préliminaire à une commission ad hoc qui s'est réunie le 9 octobre 2014. Il se base sur certaines remarques de la Commission de gestion qui demandait à ce que les élèves de Renens bénéficient d'une prévention en milieu scolaire sur l'alcool et le tabac, à l'instar de celle déjà entreprise pour le sida ou la drogue.

Durant cette séance, le répondant pour Renens de la Police de l'Ouest lausannois (POL) ainsi que le responsable de l'unité prévention-police de proximité ont présenté et détaillé l'ensemble des activités menées en 2014 auprès des élèves. Plus de 530 classes étaient alors concernées par ces actions de prévention sur des sujets divers tels que le racket, la violence, la sécurité routière ou encore la délinquance. Les représentants de la POL ont également souligné que des contacts réguliers existent avec les délégués pour la jeunesse, les travailleurs sociaux de proximité ou encore le CRA (Centre de rencontre et d'animation) afin d'assurer un suivi de ces actions.

Aussi, de nouveaux programmes durant l'année scolaire exigent une planification et impliquent certains choix. Le responsable de l'enseignement secondaire à Renens indiquait à ce propos que selon la Direction générale de l'enseignement obligatoire (DGEO) du Canton de Vaud, les planifications scolaires sont déjà très chargées et qu'une séance de prévention supplémentaire sur l'alcool ou le tabac ne pourrait se faire qu'en lieu et place d'une autre thématique.

Il faut finalement rappeler que tous les cours de prévention en milieu scolaire sont au préalable validés par l'unité de promotion de la santé et de prévention en milieu scolaire (PSPS). Ainsi, la police et les directions d'écoles ne sont pas libres d'insérer librement dans le programme annuel un sujet de prévention sans s'en être référé à cette unité cantonale. Les équipes PSPS regroupent des professionnels dans chaque établissement qui travaillent avec les élèves et les adultes pour contribuer au bien-être de l'enfant et de l'adolescent à l'école, afin de favoriser ses apprentissages scolaires et sociaux.

Concernant les mesures effectivement appliquées depuis le dépôt de ce postulat, on peut tout d'abord noter que la POL dispense plusieurs cours de prévention au sein des classes du district. Au-delà de la prévention routière, elle rencontre également les élèves de 8^{ème} année HARMOS afin d'aborder les thèmes du racket, de la violence, du recel, du dommage à la propriété, de l'alcool et du tabac. N'étant pas des spécialistes du domaine de la santé, la police ne peut pas aborder plus en profondeur les thèmes spécifiques des dangers des drogues, de l'alcool et du tabac.

Suite au renvoi de ce postulat à la Municipalité, la direction de l'établissement secondaire de Renens ainsi que des représentants de la POL se sont rencontrés début 2015 et ont identifié ensemble les différents thèmes potentiels à aborder sans interférer avec les cours de prévention validés par le PSPS. Aussi, il a été défini qu'une séance d'information pouvait être dispensée aux élèves qui débutent leur cycle secondaire, soit la 9^{ème} année, sur des thèmes qui touchent tant les événements qui se passent à l'école qu'à l'extérieur. L'objectif visé serait de responsabiliser ces jeunes qui intègrent un nouvel établissement en les sensibilisant sur un vaste panel de pratiques. L'enseignement tiré vaudrait ainsi tant pour le reste de leur scolarité que pour leur future vie active.

Lesdites sessions d'information se sont déroulées le 1^{er} octobre 2015 au collège du Léman, en présence de 190 élèves répartis sur deux sessions de 45 minutes, soit 10 classes de 9^{ème} au total. Cette présentation a été effectuée en duo entre l'école (un doyen) et la police (chargé de prévention).

Intitulée "Règles à l'école et en dehors", cette présentation aux élèves a permis d'aborder les points suivants :

- présentation du concept de règles et de leur rôle en lien avec l'institution scolaire (règlement interne de l'établissement, règlement de police et le code pénal);
- le littering;
- les interdictions de la Justice de Paix sur le domaine privé;
- les heures de rentrée la nuit;
- consommation d'alcool;
- consommation de cigarettes;
- consommation de drogues;
- tranquillité publique;
- dommages à la propriété;
- armes & objets dangereux;
- gestion de son image dans le domaine du numérique;
- les mécanismes d'aide (école et police).

Le premier bilan a fait état d'élèves très participatifs, avec notamment de nombreuses discussions entre eux sur ces sujets.

Des éditions ont été reconduites chaque année, quelques semaines après la rentrée scolaire, à l'attention des élèves de 9^e année. Les organisateurs de cette information ont ainsi pu peaufiner la présentation en tenant compte de l'évolution des problématiques liées aux jeunes.

A noter encore que la Municipalité a validé depuis l'aménagement d'un espace situé dans l'Etablissement primaire de Renens-Ouest (Collège de Verdeaux) dédié à une équipe PSPS, dont l'activité a débuté en 2016. Il permet dès lors aux différents intervenants de travailler dans un lieu approprié et d'améliorer la qualité de l'accueil des élèves et des parents.

En fonction de ce qui précède, la Municipalité considère que les mesures mises en place en 2015 et reconduites depuis répondent au postulat de Mme Nicole Divorne.

13. Postulat de M. Stéphane Montabert "Pour que Renens agisse contre le radicalisme islamiste", du 12 mars 2015

Résumé

Dans un contexte sociétal européen marqué par la médiatisation de cas de radicalisation extrémiste islamiste, il est demandé à la Municipalité d'étudier cette problématique au niveau communal et de présenter un plan d'action en matière d'intégration ainsi que de prévention.

Réponse

La thématique soulevée par ce postulat s'inscrit dans un contexte particulièrement sensible. Les événements tragiques de ces dernières années ont effectivement focalisé l'attention tant politique que médiatique autour de la question de la radicalisation dans les milieux religieux, notamment islamiques.

Ces enjeux globaux concernent également le niveau local, et les communes ne peuvent pas faire l'économie d'une réflexion en matière d'information et de prévention. La Municipalité a ainsi annoncé dès le renvoi du texte en commission, sa volonté de participer à une démarche proactive.

Au cours de la séance de commission dédiée, différentes interrogations du postulant ont pu être abordées en premier lieu. Tout d'abord, on souligne qu'à Renens et dans l'Ouest lausannois, aucune association musulmane n'a été interdite ou dissoute jusqu'ici. De même, la Municipalité n'a pas eu connaissance à ce jour d'un quelconque cas particulier reflétant l'implication d'un habitant de Renens dans une filière islamique radicalisée.

On rappelle surtout le rôle relativement limité de la Police de l'Ouest lausannois (POL) ainsi que des autorités rennaises dans ce type de problématique. Effectivement, les compétences sont dans ce cas clairement cantonales (police cantonale) et fédérales (services de renseignement de la Confédération). De plus, si des enquêtes sont menées dans différents centres potentiels de radicalisation, les communes n'en sont pas directement informées pour autant. Ainsi, la gestion opérationnelle des cas avérés ne se joue pas à un niveau communal.

Différentes initiatives ont d'ailleurs été lancées ces dernières années. Un "plan d'action national" a été inauguré en décembre 2017 par la Confédération dans le cadre de la lutte contre la radicalisation et l'extrémisme violent sous toutes leurs formes. Des représentants des cantons, des communes et des villes ont défini 26 mesures concrètes qui s'inscrivent

dans le prolongement des nombreux efforts déjà entrepris. Ce plan complète les projets de loi en cours destinés à renforcer la lutte contre le terrorisme.

Au niveau cantonal, le Conseil d'Etat a soumis au Grand Conseil un projet de décret pour la mise en œuvre d'une politique publique en matière de prévention de la radicalisation et de l'extrémisme violent. Présenté à la presse le 3 mai, ce dispositif comprendra permanence téléphonique à disposition de la population vaudoise pour signaler les situations de radicalisation et trouver de l'aide. Cet outil sera également complété par un la mise sur pied d'un groupe opérationnel pluridisciplinaire de prise en charge et de suivi des cas. L'objectif est de mobiliser les forces existantes au niveau cantonal et communal, notamment les acteurs sociaux et le service de protection de la jeunesse.

Les communes ont par contre un rôle prépondérant à jouer en matière de prévention. Leur connaissance du terrain, leurs liens avec les associations et institutions locales, la mise sur pied de structures thématiques permettent un large panel d'interventions en amont. Sur cette base de réflexion et recommandation de la commission d'étude, la Municipalité a donc décidé d'organiser une réflexion publique sur le sujet de la radicalisation au sens large (pas uniquement lié à l'islam) et de l'endoctrinement en général.

Ce plan d'action communal s'est déroulé en deux temps. Le premier s'est inscrit dans le cadre du Mini-PIC 2014-2017 (Programme d'intégration cantonal dans sa déclinaison communale) pour lequel le secteur Intégration de Renens gère une série de mesures dans le domaine de l'information, du conseil et de l'accueil des primo-arrivants. A cette occasion, une conférence interne sur le thème d'abord spécifique du djihadisme a été organisée en collaboration avec les Centre Islam et société de l'Université de Fribourg.

Cette séance intitulée "Djihadisme, de quoi parle-t-on? Racines et impacts", destinée au personnel des services communaux de Renens, aux conseillers communaux, à la POL, aux associations actives dans le domaine de la cohésion sociale, ainsi qu'aux membres de la Commission Intégration Suisses Etrangers (CISE), a eu lieu à la buvette de la Salle de spectacles le 5 octobre 2017. L'intervenante du Centre Islam et société a ainsi dressé un état des lieux de la radicalisation en expliquant et en définissant sous plusieurs angles (sociologique, psychologique, éducationnel, théologique, etc.) ce phénomène. Elle a notamment pu rendre compte des chiffres et faits observés en Suisse, mais aussi permis aux acteurs sur le terrain communal de se familiariser et de distinguer les termes "radicalisation" et "djihadisme".

Les échanges et les collaborations de cette première présentation ont servi de base au second temps du plan d'action communal, soit un événement public et élargi à la problématique générale de la radicalisation et de l'endoctrinement. Jusqu'ici jamais consulté sur cette thématique, l'Observatoire de la sécurité semblait dès lors le médium idoine pour aborder les tenants et aboutissants du postulat, avec un éclairage particulier sur les aspects prévention et sécurité.

Cette soirée intitulée "Radicalisations ? Questions-Echanges" s'est tenue le 17 janvier 2018 à la buvette de la Salle de spectacles. Les quelque 70 participants ont pu poser leurs questions aux trois intervenants :

- **Mme Mallory Schneuwly Purdie**
Sociologue et formatrice - Bureau conseil "Pluralités"
- **Mme Brigitte Knobel**
Directrice du Centre intercantonal d'information sur les croyances (CIC)

- **M. Eric Golaz**
Délégué cantonal aux affaires religieuses.

Ces présentations complètes et précises ont permis, entre autres, d'aborder plus en détail les points suivants :

- enjeux de définition du radicalisme (terme sociologique, politique, psychologique, etc.);
- description de processus et schémas de radicalisation;
- qu'est-ce que la radicalisation religieuse violente?;
- cas particulier de l'Islam (définition, risque d'amalgame, organisations de référence);
- questions liées aux paniques morales autour de la radicalisation;
- identification de facteurs conduisant à la violence;
- exemples d'actes religieux radicaux non liés à l'Islam.

Sur cette base, un échange a pu être mené entre public et intervenants afin d'en préciser certains aspects et d'aborder des expériences vécues.

Avec ces deux rendez-vous sur le thème de la radicalisation - avec un accent porté sur le radicalisme islamique en particulier - la Ville de Renens s'est clairement positionnée dans la réflexion globale touchant à ce sujet de société. Comme évoqué plus haut, son rôle s'est orienté sur la prévention et l'information plutôt que sur un véritable plan d'action. Les discussions menées durant ces deux séances ont par contre permis un éclairage jusqu'ici inédit à l'échelle renanaise sur la gestion de cette problématique aussi complexe que sensible.

Se pose néanmoins la question d'initiatives de prévention propres au territoire de Renens. Outre les compétences cantonales, fédérales mais aussi de la police, les communes peuvent mettre en avant un tissu de structures en contact direct avec la population. L'investissement des communes se caractérise dès lors par le maintien du lien social, soit un objectif d'interaction avec les éventuelles personnes en difficulté ou en voie de radicalisation. Il faut notamment mentionner ici l'implication du travailleur social de proximité et du délégué jeunesse de la Commune (contacts réguliers avec les jeunes, présence sur Internet), ainsi que les impacts positifs, sur le plan de l'intégration, des activités développées en faveur de la population par les acteurs renanais : les services de la Ville (SPOP, Service Enfance-Cohésion sociale, Secteur intégration, etc.), la Commission intégration suisses étrangers (liens avec les associations d'étrangers), Centre de rencontre et d'animation (activités socio-culturelles), les associations, etc.

En s'additionnant aux actions de terrain menées au niveau cantonal et fédéral, la Commune a pu aborder l'ensemble des pistes de réflexions avancées par le postulant. L'investissement de la Commune ne s'arrête pas pour autant à ces deux séances ponctuelles. Il appartient à chacun des acteurs de poursuivre le travail soit de détection en amont, soit de gestion de cas de radicalisation, quelle que soit sa nature. L'initiative menée avec l'Observatoire de la sécurité aura permis aux autorités ainsi qu'aux professionnels du milieu de se mobiliser et d'aborder les pistes existantes ou souhaitées pour répondre à d'éventuels cas de radicalisation à Renens.

En fonction de ce qui précède, la Municipalité estime avoir répondu au postulat de M. Montabert.

14. Motion de Mme Elodie Golaz Grilli "Harmonisation des horaires d'ouverture des commerces avec l'Ouest lausannois", du 8 octobre 2015

Résumé

Dans un contexte de grands travaux qui va particulièrement impacter le tissu commercial du centre-ville, une démarche d'harmonisation des horaires avec les autres communes de l'Ouest lausannois est proposée. Il s'agit concrètement de permettre une fermeture des commerces à 18h le samedi, soit une prolongation d'une heure en comparaison de la situation actuelle.

Réponse

La présente motion a été abordée en séance de commission le 3 mars 2016, à laquelle étaient représentés les principaux acteurs concernés par cette thématique (Municipalité, Conseil communal, syndicats et représentants des commerces de proximité). Il est ressorti de cette discussion une certaine difficulté à fédérer l'ensemble des parties - difficulté également observée au niveau fédéral dans les récentes discussions menées au sein du Parlement (entrée en matière acceptée par le National pour une libéralisation de l'ouverture des commerces, mais refusée par les Etats).

Il ne semblait alors pas exister de ligne commune parmi les représentants des commerces rennais vis-à-vis de cette prolongation, notamment au centre-ville. Les positions observées se répartissaient effectivement en deux groupes distincts : les centres commerciaux - qui connaissent l'impact sur le chiffre d'affaires de la dernière heure du samedi - favorables et demandeurs d'une prolongation des heures d'ouverture du samedi à 18h tel qu'appliqué dans les autres communes de l'Ouest lausannois; les autres commerces de détail et les commerces de proximité qui ne sont pas unanimes quant à cette heure supplémentaire.

La position du syndicat UNIA (premier syndicat de Suisse et principal syndicat dans le domaine du commerce de détail) doit également être prise en considération. Acteur représenté dans le cadre de la séance de commission et consulté annuellement pour fixer la date d'une ouverture prolongée au mois de décembre (nocturnes), UNIA a indiqué vouloir lier harmonisation des horaires et négociation de contreparties pour les employés touchés par une mesure de ce type. Les éléments nécessaires pour proposer lesdites contreparties n'ont pour l'heure pas pu être réunis.

Aucune évolution notable des positions vers un potentiel compromis n'a pu être constatée depuis. Cette observation se base tant sur le suivi du groupe de travail "Commerces" de l'administration communale (groupe de réflexion biannuel pour l'activité commerciale à Renens, composé de représentants des grandes enseignes, du commerce de proximité, de la police du commerce, de la promotion économique, des services Culture-Jeunesse-Affaires scolaires-Sport, Gestion urbaine-Développement durable et du Secrétariat municipal) que sur la position d'UNIA évoquée ci-dessus.

Dès lors, la Municipalité constate que cet objet ne bénéficie toujours pas d'un contexte idéal pour faire émerger un quelconque projet global à déposer au Conseil, réunissant l'ensemble des acteurs impliqués.

Pour rappel, tel qu'évoqué au point 2 du présent préavis, la motion - en tant que droit d'initiative des membres du Conseil communal telle que définie à l'article 31 de la Loi sur les communes - est une demande à l'exécutif de présenter une étude sur un objet déterminé ou

un projet de décision du Conseil communal. Elle est contraignante dans la mesure où elle a pour effet de l'astreindre à déposer le projet de décision demandé.

Pour déterminer une position univoque et répondre ainsi de manière la plus complète possible à cette problématique centrale du commerce renanais - problématique d'autant plus sensible considérant l'arrivée prochaine des commerces de la nouvelle gare, sur territoire CFF, ou encore les futurs travaux du tram - la Municipalité propose de développer sa position et les propositions qui en découleront par le biais d'un préavis ad hoc. Une réflexion a d'ores et déjà été lancée par le Secrétariat municipal et la promotion économique, avec l'objectif d'un dépôt avant la fin de l'année.

La Municipalité propose au Conseil communal de repousser le délai de réponse de cette motion afin de la traiter au sein d'un préavis ad hoc.

15. Postulat de Mme Nicole Divorne "Un tram, des BHNS, et après ?", du 17 mars 2016 / Postulat de M. François Bertschy "Renens-Village-Mobilité", du 17 novembre 2016.

Résumé

Le postulat de Mme Divorne demande à la municipalité un état des lieux des transports publics sur le territoire communal suite à l'introduction future du tram et des BHNS. Plus particulièrement, elle s'enquiert du devenir des lignes 38 et 18, ainsi que de la possibilité de création d'un nouvel axe de liaison nord-sud en direction du futur quartier "Ley Outre Ouest" à Crissier.

Le postulat de M. Bertschy demande d'étudier l'introduction d'un minibus destiné à la population de Renens-Village pour rejoindre les principaux points d'offre et d'infrastructure communaux (commerces, médecins, poste, gare, etc.), à moindre frais.

Réponse

Même si distincts de par leurs objets, il est proposé de répondre conjointement aux postulats concernés, ces derniers abordant tous deux la problématique de la desserte en transports publics du territoire communal, notamment au nord des voies.

Comme évoqué dans le cadre du traitement du postulat "tl" de M. Daniel Rohrbach (cf. chapitre 3), la Municipalité s'est particulièrement investie depuis de nombreuses années pour le maintien et le renforcement de l'offre en la matière. Cet investissement se traduit par une augmentation continue du montant alloué budgétairement au financement des lignes de trafic urbain. A l'heure actuelle, ce n'est pas moins de huit lignes de bus tl qui quadrillent Renens, sans compter l'arrivée des futurs tram et lignes BHNS.

La Municipalité n'en est pas moins consciente que l'élargissement de l'offre à l'entier de la Commune doit se faire de manière concomitante au développement d'une desserte intra-communale. La liaison nord-sud reste dès lors un défi central ainsi qu'un objectif à part entière du programme de législature 2016-2021.

La gestion du réseau est par contre une compétence exclusive des tl, ce qui comprend tant la création de nouvelles dessertes que la mise à jour des lignes existantes. La Municipalité peut cependant défendre sa vision de l'évolution du réseau communal en amont auprès des organes dirigeants (Conseils d'administration et de direction des tl dans lesquels elle est

représentée) ainsi qu'au sein de groupes de travail ad hoc. Ces discussions préalables ont permis de préparer entre autres le prolongement de la ligne 25, plusieurs renforcements de fréquences ou encore l'instauration de nouvelles connexions à la gare pour des lignes régionales.

Pour répondre au projet d'amélioration des liaisons au sein de la ville - notamment entre nord et sud des voies - une réflexion a ainsi été entamée avec le secteur *planification stratégique de l'offre* des tl. Dans le cadre de cette discussion, les thématiques abordées par les postulats de Mme Divorne et de M. Bertschy ont pu être évoquées et utilisées comme bases de travail.

Suite à cette première étape, les tl proposent de réaliser une étude auprès de la population renanaise, afin de cibler au mieux les mesures envisageables à court terme. Elle prendra la forme d'un questionnaire en ligne (avec également la possibilité de déposer au greffe municipal) axé sur les habitudes et les besoins en déplacements des habitants (vis-à-vis de leurs lieux de travail, de domicile, d'achats, de loisir, de leurs destinations principales, etc.). Cette démarche sera complétée par des rencontres avec la population durant lesquelles les personnes intéressées pourront remplir ledit questionnaire directement avec des représentants des tl. La Municipalité sera également partie prenante de ces rendez-vous qui se dérouleront au courant du printemps.

Une fois ce processus terminé, les tl se chargeront du traitement statistique ainsi que de l'étude des solutions. Une proposition finale sera faite à la Municipalité à l'automne 2018. Ainsi, la réflexion globale menée avec le principal prestataire pour la desserte de transport public routier du Canton permettra de prendre en compte l'ensemble des évolutions importantes prévues prochainement sur le réseau (tram, BHNS) dont la liaison avec les nouveaux projets de développements urbains de l'Ouest lausannois ou la modification du tracé de certaines lignes (à l'instar de la ligne 18 qui verra son terminus déplacé du Flon à Malley).

A noter encore concernant les interrogations sur le devenir de la ligne 38 évoquées dans le postulat de Mme Divorne, qu'aucune remise en question de son tracé n'est prévu à court et moyen terme.

Considérant la mise sur pied d'une étude spécifique à la desserte communale coordonnée par les tl ainsi que la politique d'extension de l'offre de transport public menée ces dernières années, la Municipalité estime avoir répondu aux postulats de Mme Divorne et de M. Bertschy.

Fondée sur l'exposé ci-dessus, la Municipalité prie le Conseil communal de bien vouloir voter les conclusions suivantes :

CONCLUSIONS

LE CONSEIL COMMUNAL DE R E N E N S,

Vu le préavis No 32-2018 de la Municipalité du 28 mai 2018,

Où le rapport de la Commission désignée pour étudier cette affaire,

Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

DECIDE

D'approuver le rapport de la Municipalité sur l'état des postulats et motions en suspens au 31 décembre 2017.

De considérer qu'il a été répondu aux motions et postulats ci-dessous :

- Postulat de M. Daniel Rohrbach "Motion TL", du 15 juin 2006.
- Postulat de Mme Suzanne Sisto-Zoller "Pour une politique plus active du logement", du 12 décembre 2011.
- Postulat de M. Alberto Mocchi "La mobilité douce c'est aussi la marche à pied", du 13 mars 2014.
- Postulat de M. Pascal Golay "Augmentation de l'offre hôtelière, pardon, création de l'offre hôtelière à Renens", du 10 avril 2014.
- Postulat de M. Alberto Mocchi relative à l'étude sur la faisabilité et l'opportunité d'une fédération de communes dans le périmètre de l'Agglomération Lausanne-Morges, du 13 novembre 2014 / Postulat de Mme Patricia Zurcher "Pour un Ouest lausannois fort et démocratique", du 30 avril 2015.
- Postulat de Mme Nicole Divorne "Prévention en milieu scolaire, mais que fait la Police", du 13 novembre 2014.
- Postulat de M. Stéphane Montabert "Pour que Renens agisse contre le radicalisme islamiste", du 12 mars 2015.
- Postulat de Mme Nicole Divorne "Un tram, des BHNS, et après ?", du 17 mars 2016 / Postulat de M. François Bertschy "Renens-Village-Mobilité", du 17 novembre 2016.

D'accepter de repousser le délai de réponses des motions et postulats suivants :

- Motion de M. Gilbert Stöckli relative à la création d'une bibliothèque municipale, du 23 mars 1995 / Motion du groupe libéral concernant un projet de bibliothèque, du 14 décembre 2000.
- Postulat de Mme Florence Widmer "Mèbre-Source-Midi, trois rues pour les piétons", du 7 mars 2013 / Motion de M. Vincent Keller "Pour un centre-ville du XXIe siècle : moderne et piétonnier", du 7 mars 2013.
- Postulat de Mme Line Rouyet et M. Oumar Niang "Pour un espace culturel au centre-ville de Renens", du 20 juin 2013.
- Postulat de M. Didier Divorne "Pour une aide au logement pour 1564 personnes", du 12 septembre 2013.
- Postulat de Mme Elodie Gollaz Grilli "Fêtes des écoles: Lausanne, Prilly... et Renens alors?", du 4 septembre 2014.
- Motion de Mme Elodie Golaz Grilli "Harmonisation des horaires d'ouverture des commerces avec l'Ouest lausannois", du 8 octobre 2015.

Approuvé par la Municipalité dans sa séance du 28 mai 2018.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic:  Jean-François Clément		Le Secrétaire municipal:  Michel Veyre
--	---	--

Membres de la Municipalité concernés :

- Jean-François Clément, Syndic
- Tinetta Maystre
- Didier Divorne
- Olivier Golaz